



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 15 décembre 2011, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny**

---

Début de la séance 16h20

**Présidence:** M. Boris Vejdovsky

**Direction:** M. Dominique Arlettaz, Recteur  
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice  
M. Benoît Frund, Vice-recteur  
Mme Franciska Krings, Vice-rectrice  
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général

**Membres présents:**

Mme Claire Clivaz - M. Xavier Gravend - M. Kevin Bonzon - M. Michael Hahn - M. David Boulaz - Mme Rebecca Joly - Mme Agnieszka Soltysik Monnet - Mme Mélanie Glayre - M. Romain Bionda - M. David Giaucque - M. Fabien Ohl - M. Pascal Roman - M. Jacques-Antoine Gauthier - M. Jean-Pierre Müller - M. Antonin Chevalley - M. Andrea Coduri - M. John Antonakis - M. Jean-Claude Usunier - M. Steve Binggeli - M. Torsten Vennemann - Mme Sabrina Damiani - Mme Mette Berger - M. Winship Herr - M. Jacques Beckmann - Mme Brigida Rusconi - Mme Nicole Vouilloz - Mme Carine Carvalho - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

**Excusés:**

M. Patrick Francioli (Doyen FBM) - M. Said Ertekin - M. Hans-Georg Von Arburg - M. Alessandro Villa - Mme Corinne Delapierre - Mme Céline Rozenblat - Mme Nathalie Chèvre - M. Jean-Marc Joseph - M. Vincent Sonnay

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2011
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction
5. Plan d'intentions - *annexe déjà distribuée*
6. Divers et interpellations



## **1. Accueil et bienvenue du Président**

Le point principal à l'ordre du jour est la validation du plan d'intentions. Le quorum est atteint pour la séance.

## **2. Formalités**

### **2' Désignation des scrutateurs**

Les scrutateurs sont Mme Lamont-Hoffman et M. Bonzon sont désignés comme scrutateurs et approuvés par l'assemblée.

### **2'' Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté par le Conseil tel que présenté en début de séance par le Président.

### **2''' Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2011**

Le PV du 24 novembre est adopté sans modification par le Conseil tel que présenté en début de séance par le Président, à l'unanimité, avec vifs remerciements à son auteur, Mme Nicole Vouilloz.

## **3. Communications du Bureau**

### **3' Groupes de travail**

Suite à la séance précédente, des dates ont été fixées pour les groupes de travail. Celui consacré à la multiplication des évaluations se rencontre le 1<sup>er</sup> mars 2012. Celui qui travaille à la question des sessions d'examens et examens partiels se rencontrera le 23 février 2012.

### **3'' Prochaines dates des Conseils**

26 avril: Examen des comptes 2011 et du rapport de gestion 2011

24 mai: Examen du budget 2013

*Dates suivantes proposées par la Direction:*

4 octobre 2012

13 décembre 2012, suivie de la soirée du Conseil

2 mai 2013: Examen des comptes 2012 et rapport de gestion 2012

23 mai 2013: Examen du budget 2014

Les tâches qui s'annoncent sont également le suivi des groupes de travail, l'examen du RGE, et les travaux de la Commission législative.

### **3''' Fréquentation des séances**

Le Bureau est en train de travailler à cette question et fera des propositions au début 2012. Le Président transmet les excuses pour la séance (voir ci-dessus).

## **4. Communications de la Direction**

Le Président passe la parole au Recteur qui annonce une seule communication.

Le plan d'intentions annonce au point 4.4.7 l'intensification de la collaboration entre l'UNIL et l'IDHEAP. Des contacts ont déjà été pris depuis l'été 2011. Du côté de l'IDHEAP, des décisions ont été prises pour entamer des négociations avec l'Université et étudier de manière approfondie le scénario de l'intégration de l'IDHEAP dans l'Université de Lausanne, l'autre scénario possible étant celui d'une association de

l'IDHEAP avec l'UNIL. Les travaux d'étude en vue de cette intégration seront entrepris entre janvier et septembre 2012, pour décision qui devrait intervenir fin 2012. Le Conseil sera informé en temps utile.

## **5. Plan d'intentions**

Les suggestions faites lors de la séance précédente ont été intégrées par la Direction dans la version jointe à l'ordre du jour, finalisée le 1<sup>er</sup> décembre, que le Conseil doit préavisier.

### **5' Présentation de la seconde version du document par le Recteur**

Le Président passe la parole au Recteur, qui remercie le Conseil pour la qualité du débat de la séance précédente, fort bien rendu dans le PV. Le Conseil a fait des remarques sur la structure du document, sur les préoccupations générales et sur des points de détail. La Direction a travaillé toute une journée pour reprendre ces remarques. Pour la clarté de lecture, la nouvelle version présente en surlignage les ajouts, mais pas les omissions. Le Recteur souligne quelques modifications:

- 1) La principale est la prise en compte du déséquilibre des objectifs par thématique. L'objectif d'interdisciplinarité, dans l'enseignement, a été réintégré dans la recherche et l'enseignement. D'autre part, 2 objectifs concernant le rapport de l'UNIL à la société (formation continue et alumni) ont été regroupés.  
  
Pour une meilleure concentration et lisibilité de la structure générale, les objectifs ont passés de 16 à 14.
- 2) Les remarques liées aux ressources et à l'accroissement du nombre d'étudiants ont été intégrées dans les pages 5 et 25, où un nouveau paragraphe a été ajouté.
- 3) Le PAT a été intégré en p. 23 (objectifs prioritaires), en p. 31 (encadrement formation) et en p. 33 (recherche).
- 4) Le RGE fait l'objet d'un ajout en page 29.
- 5) L'importance de l'indépendance de la recherche, déjà mentionnée p. 21, a été soulignée en p. 33 dans la section «culture de la recherche».
- 6) Le large débat mené sur la mesure de l'impact et la qualité de la recherche a conduit à la modification du titre et l'omission du terme «impact» au profit de «qualité».
- 7) La remarque sur les besoins immobiliers a été ajoutée en p. 58 au point 4.6.1.

D'autres remarques ponctuelles ont été intégrées. Après envoi du document, un membre du Conseil a attiré l'attention sur quelque coquille et autres détails. Le document sera encore relu. L'objectif est de pouvoir l'envoyer au Conseil d'Etat le 10 janvier. On devrait pouvoir y intégrer le nombre officiel des étudiants pour 2011, encore inconnu, mais disponible début janvier 2012.

La rédaction des critères d'indication de réussite des objectifs fera sans doute l'objet de discussions approfondies avec les services de l'Etat, puisque c'est là un de ses principaux critères d'évaluation. Leur rédaction a été terminée; ils seront revus suite à la discussion par le Conseil du Plan d'intentions.

### **5'' Discussion du document, puis des critères d'indication de réussite**

Le Président ouvre la discussion sur le Plan d'intentions tel que présenté dans sa deuxième version.

M. J. Antonakis: il s'estime très content de la qualité du document, qu'il a partagé avec certains de ses collègues.

M. J. Beckmann exprime sa satisfaction de voir le document intégrer les remarques et félicite la Direction pour sa rédaction.

M. D. Boulaz: se félicite de la bonne collaboration entre le législatif et l'exécutif, grâce à l'excellent PV de la séance précédente; le nouveau plan suit toutes les remarques effectuées. Le Président abonde en ce sens.

M. Ohl: le Conseil pourra-t-il avoir dans quelques mois un retour sur ce plan et ses effets ? Nos élus le prennent-ils en compte, le discutent-ils ? Le Recteur donnera des nouvelles de cela. Le Président propose d'agencer ce complément d'information du Recteur à la séance du 24 mai 2012.

Comme il n'y a pas d'autre remarque, le Président passe la parole au Recteur pour la présentation des critères d'indication de réussite, qui sont annexés au présent PV.

### **1. L'enseignement**

- 1.1 Faciliter l'accès aux études: un rapport périodique doit être établi sur les différentes voies d'accès au bachelor-master. Valorisation des parcours atypiques (après une première formation, etc.). Le rapport de gestion mentionnera à chaque fois ce qu'il en est de ces deux points.
- 1.2 Viser l'apprentissage et la réussite: vigilance sur l'année propédeutique avec la mise sur pied d'un système de tutorat. Une analyse spécifique de la réussite en 2<sup>ème</sup> année sera conduite, ainsi qu'une évaluation de l'application du RGE. D'ici 2015, la moitié des cursus de l'Université devra pouvoir être évaluée.
- 1.3 Amélioration des conditions d'études: amélioration de l'encadrement de base BA-MA, des équipements, et du cadre de travail.

### **2. La recherche**

- 2.1 Renforcer la culture de recherche: nombre et nature des projets de recherche; montants obtenus par source et par Faculté; indications sur l'activité de publication des chercheurs: approche prudente (pas de liste, ni impact), mais rapport sur les publications et le type des publications.
- 2.2 Politique internationale: liste des accords, des partenaires; nombre de séjours scientifiques; sélection des colloques.

### **3. La contribution de l'Université à la société**

- 3.1 Formation continue et alumni: on détaillera les activités de formation continue proposées (jours, participants, etc.); on analysera l'adéquation au milieu professionnelle. La communauté alumni sera étudiée (prestations offertes, etc.).
- 3.2 La durabilité: le thème de la durabilité sera reflété dans l'enseignement, dans diverses manifestations, et dans l'analyse des consommations d'énergie.
- 3.3 Les manifestations: l'interface culturelle, les programmes et leurs développements seront présentés, ainsi que la liste des partenariats avec les organismes culturels.

### **4. La politique institutionnelle**

- 4.1 Instaurer une politique de la relève académique: proportion des doctorants avec programme doctoral, suivi par 90% des doctorants si possible. Mise en place de mesure de soutien pour les post-doc et révision de la procédure des *tenure track*.
- 4.2 Valoriser la diversité: plan d'action en matière d'égalité pour chaque Faculté, suivi du taux de nomination de femmes professeurs.
- 4.3 Affirmer les spécificités de l'UNIL dans le paysage des hautes écoles: données reçues des décanats, place de l'école des sciences criminelles en Suisse, succès de LIVES et de ses suites.

- 4.4 Poursuivre la construction de la place universitaire lausannoise: quelle que soit la suite du projet MEDUNIL, les liens entre le CHUV et la Faculté doivent continuer à être étudiés et rapportés; les plateformes existant entre l'UNIL et l'EPFL; la construction du centre lausannois du cancer; les interactions entre sciences humaines et sociales et les sciences naturelles; la participation de l'UNIL au *Humain Brain Project*.
- 4.5 Réaffirmer la politique de partenariat en la dotant de nouvelles priorités: le développement de l'Institut des sciences du sport; la collaboration entre Genève et Lausanne au niveau de la santé publique; le triangle AZUR, toutes branches confondues; les collaborations entre la HESSO et la HEP Vaud.
- 4.6 Développer le campus en termes de projets immobiliers et de politique territoriale: l'aménagement du bâtiment Géopolis; la réaffectation de l'Anthropole et de l'Internef; le projet de rénovation et d'agrandissement de l'Amphipôle.

Ces points seront discutés avec les services de l'Etat. La Direction n'a pas souhaité mettre des critères et des indicateurs sur toutes les mesures, mais se concentrer sur les points les plus importants. Il y aura un rapport sur l'avancement du plan. Le Recteur repasse la parole au Président, qui ouvre le débat.

Par rapport au point 3, quelle place l'UNIL devrait prendre face aux nouveaux média sociaux (twitter, etc.) ? Par rapport au point 4: qu'en est-il de la rénovation possible de l'Internef ?

Recteur D. Arlettaz: le premier point a été envisagé de manière internationale; le Vice-recteur P. Moreillon précise que la question n'a pas encore été envisagée pour les alumni. Pour le second point, la réaffectation demandera des travaux, mais on ne peut pas parler de rénovation du bâtiment Internef.

M. Chevalley: amélioration du cadre des études: ce point comprend-t-il aussi l'ouverture de nouveaux postes par nombre croissant d'étudiants ? Recteur D. Arlettaz: 1 millions a été alloué aux Doyens pour 2012, un montant qui peut aussi concerner la création de postes administratifs. Au niveau central, notamment le service des immatriculations, les postes ont été augmentés.

Mme Joly: critères d'évaluation: jusqu'à quel point la Direction s'engage vis-à-vis de l'Etat par ces critères d'indication de réussite et quel est leur poids en regard du rapport d'intention ? Recteur D. Arlettaz: les deux documents vont être adressés à l'Etat et seront fondus dans un nouveau document nommé «Plan stratégique». Les critères sont d'ordre disparate à dessein, pour éviter une évaluation uniquement chiffrée. Le rapport de gestion annuel, qui doit être conforme au plan stratégique, permettra le suivi régulier des critères qualitatifs et quantitatifs.

M. W. Herr: le Plan d'intentions ne sera donc pas publié sous cette forme ? Recteur D. Arlettaz: avec accord de l'Etat, l'intention de la Direction est bel et bien de publier le Plan d'intentions sur le site de l'UNIL, dès février 2012. Puis il sera remplacé par le Plan stratégique, qui en découle. La loi a changé: il y a 5 ans, l'UNIL avait eu à rédiger directement un Plan stratégique. Le Conseil d'Etat a précisé le modèle pour garder sa marge de liberté face à l'UNIL. Mais par le passé, l'Etat a en général validé les grandes lignes d'intentions de l'UNIL, en rajoutant quelques missions (engager des apprentis, par exemple). M. Herr pose alors la question des liens de continuité et des différences entre le Plan stratégique d'il y a 5 ans et le nouveau Plan d'intentions. Recteur D. Arlettaz: 85-90 % des mesures proposées ont été accomplies, en tous cas en partie, mais cela ne dit pas encore si l'effet a été atteint. C'est un peu tôt pour l'évaluer. On peut par exemple dire assez précisément ce qui a été fait des millions consacrés à l'encadrement, mais il est plus difficile de mesurer l'impact de ces mesures sur la formation. Le nouveau plan reprend environ 40% du plan précédent, car il s'agit

d'objectifs à très long terme (accès aux études, encadrement, collaboration avec l'EPFL, etc.). 10-15% ont été abandonnés.

Mme B. Rusconi: dans les autres Facultés, les programmes doctoraux sont-ils sur inscription ? En FBM, on ne peut pas s'inscrire rétroactivement à un programme doctoral, par exemple. Recteur D. Arlettaz: c'est un exemple atypique, et un point à améliorer.

Comment ces informations vont-elles être diffusées à l'ensemble des membres de la communauté universitaire ? Recteur D. Arlettaz: le document a déjà été discuté par les Décans et Chefs de service, et devrait être mis en ligne au printemps 2012. Les différents médias de l'Université seront associés à cette information. Le Président: c'est un désir du Bureau d'améliorer la communication du Conseil avec le reste de la communauté universitaire.

Mme Hoffman: au point 4.1 (relève académique), ne faudrait-il pas faire un état des lieux qualitatif et quantitatif des doctorants, car on manque de données à ce propos. Ce serait une mesure plus qu'un critère. Recteur D. Arlettaz: Mme la Vice-rectrice Krings s'est attachée cette problématique dans le but d'ouvrir l'accès à cette filière, et le travail a commencé par l'analyse des chiffres. Elle a rencontré l'ensemble des décans à ce propos. Vice-rectrice F. Krings: la Commission de relève a aussi été sollicitée dans cette analyse; la question des certificats de travail et de l'accompagnement sera abordée.

#### **5''' Vote du Plan d'intentions**

Le Plan d'intentions est adopté à l'unanimité. La Direction est applaudie pour son travail.

#### **6. Divers et interpellations**

M. D. Boulaz: la semaine dernière l'attribution du restaurant de Geopolis n'a pas été attribuée au restaurateur de l'UNIL, mettant fin au monopole de celui-ci. Le Vice-recteur Frund rappelle que les apéritifs organisés de manière autonome sont autorisés et qu'il n'y a ni interdiction, ni monopole en la matière.

M. Bionda: il regrette que le Conseil de Faculté des Lettres ait lieu en même temps que le Conseil de l'UNIL; le Recteur le regrette aussi, mais rappelle que ce 15 décembre est une séance extraordinaire.

M. Chevalley: souhaite interpeller le Conseil sur la réforme de la D11 (directive du DFJC) qui empêche les diplômés de droit et de SSP d'enseigner, alors que les diplômés de Lettres et de HEC le peuvent: il y a là une perte de débouchés professionnels importante. M. D. Boulaz: renchérit sur l'accès des diplômés en droit à la HEP, alors que c'est possible pour les diplômés HEC. Recteur D. Arlettaz: le problème posé est connu depuis environ un an et la Direction est intervenue auprès du département. Ce point dépend d'accords intercantonaux; le Recteur ne peut donner davantage de précision. Les discussions avec la HEP sont fréquentes, mais c'est une institution autonome qui garde ses propres règles. La Vice-rectrice D. Chaperon précise que la HEP elle-même n'est pas libre de fixer ses règles. Elle souligne aussi les inadéquations entre les champs enseignés à l'UNIL et ce que demande la HEP: un domaine «droit-économie», un domaine «sciences naturelles», des définitions qui font appel à des branches différentes de l'UNIL. Pour le problème spécifique de la D11, il va falloir vérifier au niveau de la CDIP ce qu'il en est. Le dossier est en cours. Recteur D. Arlettaz: rappelle que la CDIP a fixé ses règles en 2004-2005, et que la situation diffère énormément d'un canton à l'autre, et ce n'est pas toujours l'Université qui forme les enseignants.

M. Chevalley: le Conseil de Faculté de SSP a discuté d'un point du nouveau RGE: il faut désormais avoir passer une ou plusieurs évaluations pour entrer en 2<sup>ème</sup> cycle de

bachelor. Or, SSP a une réserve de passage conditionnel sur six mois. Recteur D. Arlettaz: l'Université est forcée d'appliquer le RGE voté. D Chaperon: pour qu'il y ait dérogation, il faut qu'elle soit demandée par une Faculté: SSP veut-elle une dérogation ? La Direction statuera si une demande est faite. Le RGE affirme l'existence d'une année propédeutique.

Le Président conclut la séance en soulignant qu'on pense mieux à plusieurs que tout seul et en souhaitant à tous de paisibles et reposantes fêtes de fin d'année. Il invite le Conseil à partager l'apéritif à la sortie. Tous l'applaudissent.

La séance du Conseil se clôt à 17h48.

Procès-verbal: Mme Claire Clivaz

Lausanne, le 15 décembre 2011